

UN COMMISSAIRE DE POLICE ARCHEOLOGUE

Sous le Second Empire

Jean-Baptiste CESSAC (1810-1882).

UN COMMISSAIRE DE POLICE ARCHEOLOGUE

sous le second Empire

JEAN BAPTISTE CESSAC (1810-1882)

Fonctionnaire de police et archéologue, telle fut la double destinée de Jean Baptiste Cessac, impétueux enfant du Quercy. Nous nous proposons de relater ici sa vie professionnelle, qui eut une histoire et paraît restée méconnue, sans nous étendre sur le fond de ses autres activités, lesquelles, retentissant d'ailleurs fâcheusement sur sa carrière, ont fait passer son nom à la postérité.

Parmi ceux qui, cherchant Uxellodunum, le mystérieux oppidum cadurque assiégé et pris par Jules César au cours de sa dernière campagne et la couronnant, se convinquirent d'en avoir trouvé l'emplacement à Puy d'Issolud (Lot) et, pour faire prévaloir leurs idées, bataillèrent contre les autres prétendants au nom prestigieux, Jean Baptiste Cessac figure au premier rang des combattants, et son nom reste attaché à la galerie souterraine qu'il découvrit au flanc de la montagne. Après l'abbé de Vayrac qui, au XVIII^e siècle, se souciait des textes beaucoup plus que du théâtre de la lutte - après Paul Bial, comme lui enfant du pays, qui, quelques années avant Cessac, étudia le terrain supposé des combats - et avant Laurent-Bruzy qui, au XX^e siècle, reprit les fouilles dans la zone où ses prédécesseurs voyaient la fontaine gauloise et la galerie creusée par les Romains pour l'assécher - et parmi d'autres érudits et savants, c'est lui qui, scrutant le site aussi bien que le Livre VIII de la Guerre des Gaules, mit le plus d'ardeur et d'activité dans sa recherche, et qui demeure le plus notoire et le plus important.

Sans porter de jugement sur son oeuvre archéologique, demandons-nous qui était ce valeureux champion.

Dans sa carrière de fonctionnaire au service de la loi et de l'ordre, c'est entre les deux périodes mouvementées de 1848/52 et de 1870/71 et alors qu'il était commissaire de police à Paris qu'il se passionna pour le problème d'Uxellodunum. Si les opuscules bien connus qu'il lui consacra révèlent déjà des aspects de sa personnalité, d'autres écrits de sa plume, d'un genre tout différent, en donnent une vue plus complète ; on trouvera en annexe la bibliographie de l'ensemble (a à h). Partout apparaissent son zèle et sa combativité. Ferme défenseur de la légalité, de la justice et de la paix civile, il eut des protecteurs et amis, mais aussi en revanche des ennemis venimeux, qui paraissent s'être trouvés dans le cercle de ses collègues, subordonnés et obligés, plutôt que parmi ses administrés, dont il s'est pensé estimé.

A la lumière de ce que nous avons pu apprendre, nous allons retracer la vie de l'homme et la carrière du fonctionnaire ; quant aux activités de l'archéologue, nous en évoquerons seulement l'aspect extérieur, car la matière en est bien connue depuis un siècle. Dans les pages qui suivent, des emprunts textuels à certains de ses écrits se reconnaîtront au style parfois emphatique dont Cessac usait volontiers et qui ne détonnait pas à son époque encore marquée par le romantisme.

Les débuts dans la vie

Jean Baptiste naquit à Souillac (Lot), le 1er Juillet 1810, de Jean Cessac (1) et de Françoise Lacombe, son épouse. La condition de ses parents ne nous est pas connue ; elle était probablement modeste, car Jean Labrot, l'un des témoins qui accompagnèrent à la mairie la sage-femme Delsol pour faire dresser l'acte de naissance, ne savait pas signer son nom.

Il étudia le droit à la Faculté de Toulouse et semble avoir, à une date imprécise, exercé la profession d'avocat à Saint Céré (Lot) (2). Il épousa, nous ne savons quand ni où, Marie Clémentine Noémie Lacombe, native d'Aubin (Aveyron), qui lui donna un fils, Jean François Armand Léon, né le 31 Juillet 1841 à Gourdon (Lot), époque où, selon Louis Greil (3), le père était avoué dans cette ville.

Première partie de la carrière administrative.

Nommé en avril 1848 chef du parquet du tribunal de cette sous-préfecture, il fait preuve dans cette fonction, suivant ses propres termes, d'une persévérante et impartiale équité, sans se préoccuper si son attitude donnait ou ne donnait pas satisfaction aux passions politiques qui secouaient alors l'un des arrondissements les plus agités du pays. En janvier 1849, une sorte de jacquerie est fomentée par les ennemis de la forme républicaine ; des bandes en armes envahissent la ville (4) et y trouvent du renfort. Les autorités sont mises à rude épreuve. Au milieu des défaillances, Cessac lutte pour la loi jusqu'au sein du prétoire de la justice et c'est à lui, magistrat de la veille, qu'incombe la charge de sauvegarder l'honneur du fonctionnaire, la dignité du magistrat. La Cour d'Agen lui donne alors, deux fois, des témoignages de satisfaction. Les pressions réactionnaires, les animosités personnelles se courbent alors devant cette manifestation éclatante de son dévouement à l'ordre, à la loi, à la paix publique. Mais ceux qui l'avaient si peu imité dans le péril retrouvent dans le calme leur mauvais vouloir, ils ne lui pardonnent pas la pusillanimité dont il avait été le témoin. Les dénonciations et les calomnies ne lui sont pas épargnées auprès du ministre de la justice et réussissent à le briser. Son successeur fait cause commune avec ses ennemis de Gourdon. Cessac quitte alors temporairement le département. Resté républicain de coeur,

il y retourne avec les siens peu de temps avant la nuit sinistre du 2 décembre, ce qui est se jeter dans la gueule du loup, écrira-t-il en 1871. Il n'évite l'exil, et peut-être pis, que grâce à l'intervention d'un camarade de la Faculté de Toulouse, d'un ami dont les opinions sont aux antipodes des siennes, le conseiller de préfecture Carle. On se souvient alors des gages donnés à la cause de l'ordre en 1849, et on n'ose pas le frapper.

Deuxième partie de cette carrière

Cessac a alors quarante deux ans. Vers le milieu de l'année 1852, il quitte le Lot pour Paris, et le préfet de police, Pierre Marie Piétri, qui le connaît, l'enrôle dans ses services, où il est inscrit à la date du 26 juin (5). L'apaisement des esprits après le coup d'Etat de 1851 entre dans ses vues ; las de la politique et de ses réticences, il voit la possibilité d'assurer son avenir sans faillir à son passé, et de faire le bien, et devient commissaire de police à Paris en mai 1855. Il exerce d'abord dans divers quartiers, dont celui du Jardin des Plantes, puis, en 1861, prend le poste du Val de Grâce, qu'il occupera jusqu'en septembre 1870.

L'archéologue tenace et passionné

De bonne heure, Cessac s'intéresse au problème d'Uxellodunum. A 17 km, Puy d'Issolud est proche de sa ville natale et, dès sa jeunesse, il a pu en entendre parler, visiter la montagne et être frappé par le site. Sa première brochure sur le sujet, de 1862 (a), est provoquée par la position que prend, quant à l'emplacement de l'oppidum, la commission de la topographie des Gaules, que Napoléon III avait instituée en 1858, alors qu'il pensait à écrire l'Histoire de Jules César. Cette commission a pour tâche de rechercher les sites - du moins ceux dont on n'est pas sûr, Uxellodunum notamment - des cités et forteresses gauloises à l'époque de la conquête romaine. Pour élucider le cas de la ville assiégée et prise par César l'an 51 av. J.C., elle délègue deux de ses membres, le général de l'arme du génie Casimir Creuly et le chartiste Alfred Jacobs. La Revue des Sociétés savantes des départements insère, dans sa livraison de janvier-juin 1860, leur mémoire "Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum"; outre Capdenac, Puy d'Issolud et Luzech, les auteurs passent en revue quatre autres de ces lieux, et concluent en faveur de Luzech.

C'est lorsqu'il travaille à un précis critique du mémoire "Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum" publié en 1820 par Champollion-Figeac, partisan de Capdenac, -

- ce précis est soit resté inachevé et en tout cas inédit, soit utilisé par Cessac pour ses opuscules ultérieurs - , qu'il lit dans "Le Moniteur Universel" du 29 novembre 1861 le rapport adressé à l'empereur par le ministre de l'Instruction Publique sur les travaux de ladite commission, où il est dit : "La commission, pleinement convaincue, a fixé à Luzech l'emplacement d'Uxellodunum". Cessac sait, écrit-il, les recherches investigatrices de la commission de la topographie des Gaules, il n'ignore pas non plus "que le chef de l'Etat détourne quelques heures laborieuses des jours qu'il consacre au gouvernement de son peuple, afin d'élever un monument au courage des Gaulois, nos ancêtres, plus qu'au génie de César". Déjà partisan convaincu de Puy d'Issolud, son sang ne fait qu'un tour et, malgré les obstacles qu'il aperçoit sur son chemin, il se met en campagne pour combattre le choix de la commission et rédige un premier opuscule (a), consacré à la critique des opinions émises par le général Creuly et Alfred Jacobs. Quelques mois plus tard, il lui donne une suite (b) qu'il commence en déclarant que, dans sa hâte à prévenir la publication attendue de la nouvelle carte des Gaules, il n'a pu apporter qu'une réfutation insuffisante des arguments opposés à Puy d'Issolud. Puis, de 1863 à 1867, il publie d'autres brochures sur le même sujet (6). Il précisera plus tard que la préfecture n'ignorait pas ces activités extérieures, et en quatre ans lui accorda neuf congés pour ses recherches.

Ses travaux, communiqués à l'empereur, motivent un nouvel examen de la question d'Uxellodunum. De nouvelles fouilles à Luzech sont ordonnées en 1863. N'en connaissant qu'imparfaitement les résultats, Cessac fait sur ce site, en septembre de cette même année, une visite qui lui fournit la base de l'argumentation développée dans son opuscule (d) publié en décembre.

Apprenant en Juin 1864 que cependant "Luzech et son monticule de la Pistoule triomphent sur toute la ligne", il comprend qu'il doit se remettre à la tâche et, ayant déjà payé de sa personne et de sa bourse dans l'oeuvre entreprise, il demande au conseil général du Lot une subvention de huit cent francs ; malgré l'appui de son compatriote le maréchal Canrobert, originaire de Saint-Céré à vingt kilomètres à l'est de Puy d'Issolud, cette demande échoue d'abord (août 1864), mais le surlendemain, dans une nouvelle séance, est accordé sur le budget de l'année suivante 1865 un crédit de mille deux cent francs à attribuer aux fouilles à entreprendre à Capdenac, à Luzech et à Puy d'Issolud, par parties égales bien que ce dernier site soit à lui seul plus grand que les deux autres réunis, inégalité réelle d'autant plus choquante qu'il y a déjà eu auparavant des fouilles à Capdenac (1816) et à Luzech. Cessac lance alors une souscription qui lui procure un peu moins de deux cent francs, et il se saigne encore pour avoir à sa disposition les huit cents francs jugés nécessaires.

La trouvaille

Trois commissions désignées par le préfet doivent diriger les recherches financées par le budget du département ; les travaux et efforts passés de Cessac sont ainsi menacés d'aller se perdre dans le sein de la commission de Puy d'Issolud. Avec les quatre cent francs dont il peut disposer, il prend sans attendre l'initiative des recherches et des fouilles sur ce site ; après hésitation il se range à l'opinion formulée par le capitaine Paul Bial, et, passant outre aux objections qu'il avait lui-même émises à son encontre (d) , il les dirige vers le flanc ouest de la montagne, au lieu dit Loulié, où le premier coup de pioche est déjà prometteur : on trouve rapidement des vestiges de machines de guerre, des pointes de flèches, des fragments de poteries gauloises, et le 3 juin on entend le bruit d'une chute d'eau, signalant, pense-t-il, la galerie souterraine creusée par les mineurs de César. D'autres découvertes intéressantes suivent, mais les quatre cent francs de Cessac s'épuisent, et la suite des travaux est exécutée avec les fonds votés par le conseil général l'année précédente. La commission, réunie pour la première fois le 10 juin, peut apprécier les résultats déjà obtenus, et le charge de continuer à diriger les fouilles. Le 19 Juin, une tranchée de recherche, peu à peu approfondie, atteint la voûte de la galerie pressentie par Cessac, qui s'effondre ; sans orifice extérieur, cette galerie était jusque là insoupçonnée. Jean Baptiste Cessac est-il sur les lieux ce jour là ? Selon L. Greil (3) , c'est son fils Léon, alors âgé de vingt quatre ans, qui s'y trouve ; quoiqu'il en soit, le mérite de la découverte ne peut être contesté au père, même si ce 19 juin il est à son poste à Paris.

Cependant, les ressources à sa disposition s'épuisant, il demande, pour pouvoir continuer la tâche, un supplément d'allocation sur les fonds publics qui ne peut lui être accordé pour raison d'égalité à maintenir entre les compétiteurs. Mais dix membres du conseil général du Lot, dont le président, lui écrivent collectivement, à la date du 25 août 1865, une lettre dans laquelle ils lui offrent leur souscription personnelle s'il la juge nécessaire pour poursuivre les recherches, lettre qui est reproduite dans la brochure (f) , à la fin de laquelle Cessac lance un appel public aux souscriptions volontaires, dont nous ignorons le résultat. Nous ne savons pas s'il eut à mettre à profit l'offre généreuse d'une dizaine de conseillers généraux du Lot.

Dans les premiers jours de septembre, l'empereur, informé du résultat des fouilles, dépêche sur les lieux ses officiers d'ordonnance le commandant Céleste Stoffel et le capitaine Jean Baptiste Verchère de Reffye (7) ; ils rendent compte de leur impression et, le 18 septembre , une dépêche impériale les autorise à appeler auprès d'eux, pour continuer les travaux

commencés, le commissaire de police Cessac alors retourné à son poste à Paris. Quelques jours plus tard, les fouilles sont reprises par les sapeurs d'un peloton du génie de la garde.

Le compte-rendu détaillé des recherches et de leurs résultats est donné par Cessac dans son "Mémoire sur les dernières fouilles d'Uxellodunum", daté du 10 mai 1866 à Paris (f) . Sa conviction d'avoir trouvé le véritable Uxellodunum est plus inébranlable que jamais.

Le succès

La consécration officielle de ses efforts et de leurs résultats échoit à Cessac dans l'année 1866, sous deux formes.

Le 6 avril, au cours de la réunion annuelle des sociétés savantes tenue à la Sorbonne, à Paris, il est appelé, dans la dernière séance de la section d'archéologie et d'histoire, présidée par Amédée Thierry, à exposer devant le ministre de l'Instruction Publique Victor Duruy ses idées et ses recherches sur la question d'Uxellodunum. Le procès-verbal de cette partie de la séance est libellé comme suit (8) :

" La parole a été donnée à M. J.B. Cessac, qui a entretenu l'Assemblée des fouilles exécutées à Puy d'Issolud (lot) en 1865 pour rechercher l'emplacement d'Uxellodunum. M. de Cessac a présenté des photographies exécutées sur les lieux ainsi que divers fragments d'armes, de poteries etc. résultat de ces fouilles et de celles qui ont été exécutées sous sa direction par les ordres de l'empereur. Ces objets, qui appartiennent au musée de Saint-Germain, ont été mis à la disposition de M. de Cessac, par ordre spécial de Sa Majesté, et expressément dans le but de les porter à la connaissance de M.M. les délégués des Sociétés savantes. Les conclusions de M. de Cessac sont que l'emplacement d'Uxellodunum est définitivement le Puy d'Issolu ou d'Ussola.

" M. le Ministre, en félicitant M. de Cessac sur la rigoureuse logique de sa démonstration et sur le succès de ses persévérants efforts, ajouta que lui-même avait, dès 1839, adopté l'opinion de M. de Cessac sur l'emplacement d'Uxellodunum, plutôt a priori et par intuition que d'après des preuves positives. L'opinion de M. de Cessac a réuni les suffrage de l'assemblée, et Son Excellence, considérant les découvertes de cet archéologue zélé comme un fait désormais acquis à la science, a demandé pour l'auteur une salve d'applaudissements, qui lui a été libéralement accordée par tous les auditeurs". (9).

Le lendemain 7 avril, sous la présidence du ministre, sont remises les récompenses décernées cette année-là aux Sociétés savantes. La liste comprend "J.B. Cessac, membre de la commission des fouilles de Puy d'Issolud", qui est nommé officier d'académie.

Une deuxième consécration vient à Cessac de l'empereur lui-même : peu de temps après le congrès des Sociétés savantes d'avril 1866 paraît en effet le tome II de l'Histoire de Jules César publiée sous le nom de Napoléon III, dans lequel l'identité d'Uxellodunum et de Puy d'Issolud est affirmée sans réserve, et par là désavouée sur ce point la commission de la topographie des Gaules. Touchant les travaux de Cessac - pourtant jugés décisifs par beaucoup à l'époque - l'auteur se contente, à propos de "la source jaillissant au flanc de la montagne, à 25 m au-dessous du mur de l'oppidum et à une distance de 300 m du ruisseau de la Tourmente", de préciser en renvoi cette brève notation :

" La découverte de la galerie souterraine est dûe aux recherches persévérantes de M. J.B. Cessac assisté, plus tard, par la commission départementale du Lot".

Cette collaboration avec le régime impérial et ces félicitations officielles, Cessac, pour s'être compromis avec l'empereur, devait quatre ans plus tard, frappé par l'épuration républicaine, les payer de sa carrière de fonctionnaire de justice et de police.

Cette même année, Cessac concourt, sans succès d'ailleurs, pour le prix annuel décerné par la section d'archéologie du congrès à un travail d'intérêt archéologique national, avec un mémoire "Le véritable emplacement d'Uxellodunum". Comme les travaux entrant en lice doivent être présentés par une société savante départementale, et qu'il n'en existe pas encore dans le Lot, il s'adresse à celle du Doubs ; en effet, le capitaine Bial, professeur à l'Ecole d'artillerie de Besançon, et compatriote de Cessac, partisan comme lui de Puy d'Issolud, avait soumis à la Société d'émulation du Doubs, qui lui fit bon accueil, son travail "Uxellodunum" de 1858. Le nouveau mémoire de Cessac est ainsi présenté au concours sous les auspices de la Société d'émulation du Doubs. Dans son discours à la séance du 25 avril 1867, à la Sorbonne, le président de la section d'archéologie en fit le compte-rendu, en même temps que de cinq autres travaux compétiteurs (10), mais la Revue des Sociétés savantes n'en donne pas le texte, que nous ignorons, et qui, d'ailleurs, n'ajoute probablement pas grand chose, au point de vue archéologique, aux publications antérieures de Cessac.

Il eut d'autres occasions de faire connaître ses travaux et ses opinions sur la question qui le passionnait, notamment devant le Congrès archéologique de France de 1868, qui siégea successivement à Montauban, à Cahors et à Guéret. Les actes du congrès apprécient en ces termes, sous la signature du vicomte d'Armagnac,

l'intervention à Cahors de "M. de Cessac, qui exposa ses idées sur l'identité entre Uxellodunum et Puy d'Issolud. Quelles que soient du reste les convictions de l'orateur, il les exposa avec une urbanité et une clarté de discussion que ses adversaires eux-mêmes ont été heureux de reconnaître". Notons l'urbanité dont, en cette occasion, il est fait compliment au conférencier. De cette brève note, ainsi que du résumé de la communication Cessac donné par les actes du congrès, il ne ressort pas qu'il se soit alors publiquement prévalu de l'approbation impériale. (11).

L'épreuve

La chute politique du fonctionnaire.

Ses efforts pour se justifier

La République ayant été proclamée le 4 septembre 1870, le nouveau préfet de police, de Kératy, a le 11 septembre, dans une réunion générale, de bonnes et loyales paroles pour la masse des commissaires de police, quelques uns seulement devant porter le poids d'un évènement lointain (12). Mais le programme d'apaisement est de courte durée, et la révocation de Cessac est décrétée le 17 septembre. Dans son mémoire de défense de janvier 1872 (h), il parle de la note qu'il a su, après coup, se trouver dans son dossier : "Révoquer M. Cessac. Très âgé. Sourd. D'un caractère violent. Manque de tenue. Détesté des administrés". De ce décret de révocation, qu'il évoque dans le même mémoire (h), nous n'avons pu trouver trace. Les archives de la préfecture ont perdu pendant la Commune presque tout ce qui se rapportait à l'époque antérieure, et ne contiennent plus, au sujet de J.B. Cessac, qu'un arrêté du préfet de police en date du 21 Septembre alléguant simplement son état de santé, et le mettant à la retraite, alors qu'il vient à peine de franchir le cap de la soixantaine (13).

Le décret de révocation, s'il a été réellement pris, reste inappliqué, puisque Cessac est à son poste quand il est informé, le 22, de l'arrêté préfectoral de mise à la retraite et qu'il voit, le lendemain, arriver, venant prendre possession de la fonction et du poste, un ancien secrétaire de l'un de ses commissariats antérieurs, Rousseau aîné (14).

S'estimant injustement frappé, il se présente au nouveau secrétaire général de la préfecture, Antonin Dubost, et proteste. Ce fonctionnaire (15), qui ne connaît rien de la maison et s'appuie sur le chef intérimaire du personnel, Lestiboudois, lui répond : "vous avez servi l'Empire, vous ne pouvez me convenir". Cessac demande alors pourquoi il a été remplacé par un officier de paix du même régime impérial ; Dubost dément cette allégation puis, Cessac l'ayant confirmée, laisse échapper entre ses dents : on m'a donc trompé ; il finit par promettre une prochaine réintégration, mais, revoyant Cessac deux jours après,

Il l'interpelle : "non seulement vous avez servi l'Empire, mais vous avez exécuté des travaux particuliers pour l'empereur, et publié des études historiques qui ont été utiles au livre de la vie de César, vous ne pouvez dès lors me convenir". L'interpellé explique en vain que ce fut tout le dédommagement de ses fatigues, de ses veilles, de ses sacrifices (contrairement au bruit selon lequel aurait été largement récompensé en argent). (16).

Fin décembre 1970, le nouveau préfet de police, Jules Cresson, est invité par les protecteurs de Cessac (que celui-ci ne nomme pas), parmi lesquels trois membres du gouvernement de la Défense Nationale, à le réintégrer, mais il trouve dans le chef du personnel, Lestiboudois, un ancien condisciple du lycée de Versailles, et la fâcheuse note du dossier signalée plus haut produit son effet, de sorte que Cessac reste sur le sable.

Quelques semaines plus tard, le pouvoir insurrectionnel l'invite vainement à reprendre son poste de commissaire de police. Alors que Rousseau fuit à travers champs le fantôme de la Commune (17), il est lui, aux premiers rangs d'une protestation en faveur de l'ordre et de la loi, et en butte aux fusillades des bandits de la place Vendôme. Après avoir lu les versions odieuses des journaux de l'anarchie, il oppose un démenti indigné à leurs calomnies et, dans un journal répandu, voue les actes et les hommes à l'indignation publique. L'un des membres les plus redoutés de cette même Commune trouve dans le jeune fils de Cessac, ingénieur civil (18), le premier citoyen peut-être qui ose résister face à face à ses réquisitions.

Cessac rend publique sa défense

La tempête s'apaisant, Cessac fait paraître un "Mémoire au ministre de l'intérieur" (g) sur sa révocation, daté du 17 juillet 1871, et, six mois plus tard, revient à la charge avec un mémoire de défense daté du 28 Janvier 1872 "Dénonciation calomnieuse contre un fonctionnaire et un ancien fonctionnaire" (h), adressé au plus hautes autorités, dans lesquels il retrace sa carrière de fonctionnaire et demande l'ouverture d'une enquête sérieuse et la réparation de l'injustice subie.

En le brisant, écrit-il, la république a tiré sur un de ses vieux serviteurs. A l'occasion, il n'a jamais dissimulé ses sentiments. Dans des publications qui ont passé sous les yeux de l'empereur, il n'a pas craint de laisser vibrer le souffle de ses aspirations ; à cet égard, on relève, dans son premier opuscule sur la question d'Uxellodunum (a) , la digression suivante, qui vise le bas-empire romain mais où il est permis de voir des sous-entendus antinapoléoniens :

" Il ne faut pas oublier qu'à l'exemple de ses cavales , la Gaule frémissante rongea longtemps le more des oppresseurs (19) . Il ne faut pas oublier qu'elle fut souvent le champ clos des compétiteurs à l'empire alors que les prétoriens mettaient le manteau de pourpre à l'encan et que le même soleil les voyait créer et dévorer un César ou un Augustule." (20).

Quant à son attitude dans le service, il déclare que son temps, ses conseils, des soins même étrangers à la charge étaient constamment au service des administrés. Pendant huit mois d'une crise épouvantable (21) il a eu, du moins, la satisfaction de recueillir en égards, en témoignages de sympathie, en offres de protection au besoin, le fruit du bien qu'il avait semé (22). Sous le bombardement prussien, comme sous la Commune, il n'a pas eu à désertier le domicile comprenant son ancien bureau, rue des Feuillantines (23) . Les obus qui ont visité la maison dont les autres locataires étaient absents, ne réussirent même pas à les faire descendre à la cave , sa femme et lui.

Les dernières années

Les efforts renouvelés, la ténacité et l'éloquence déployées n'ont pas raison de l'inertie, et probablement de la mauvaise volonté des autorités, du moins de certaines d'entre elles ; la réintégration que Cessac pense lui être due et qu'il souhaite ardemment ne lui est pas accordée. Nul doute qu'il n'en ait beaucoup souffert, et les déceptions accumulées ont assombri et peut-être abrégé ses vieux jours. Il semble qu'il n'ait pas tardé à rejoindre son pays natal, où il ne survécut pas plus d'une dizaine d'années aux épreuves morales endurées. Il mourut aux rives de la Dordogne, à Souillac, lieu de sa naissance. L'acte de décès indique la date du 12 Octobre 1882 et l'âge de soixante quatorze ans et demi, mais comme il était né, d'après l'état civil, le 1er juillet 1810, il vécut en réalité soixante douze ans, trois mois et onze jours.

A travers ses écrits et les événements de sa vie, J.B. Cessac, qui savait se servir de sa plume, apparaît courageux, ardent, passionné et d'un caractère entier, attaché à la loi et à l'ordre, de grande conscience dans l'exercice de ses fonctions comme dans ses travaux archéologiques ; contre partie

qui est dans la nature, il manqua cependant parfois d'objectivité.

Laissant de côté la question de savoir s'il a trouvé le véritable Uxellodunum, qui est encore controversé, nous dirons qu'il a bien mérité de la science, et en fut à quelque degré la victime, et qu'il fut aussi une lointaine victime de Jules César.

Paul MUGUET

1974

Les notes (1) à (23) se trouvent aux pages suivantes 12 à 21 et la bibliographie CESSAC aux pages 22 et 23.

- (I) Ce patronyme, issu du Centre et du Sud-Ouest, a essaimé ailleurs, dans la région parisienne notamment, bien entendu, où une bonne douzaine de familles le portent de nos jours.

D'après une note du premier opuscule de Cessac (a de la bibliographie annexée), la seigneurie de Cazillac, évoquée à propos de trois actes fonciers de 941, 944, et 945 qui placent sur ses terres un lieu appelé Exaleduno, resta toujours dans la mouvance directe de la couronne de France bien qu'enclavée dans la vicomté de Turenne à la partie septentrionale du Quercy, et fut possédée pendant plus de six siècles par la famille "de Cessac", dont le dernier représentant mâle, François, mourut en juillet 1679 ; sa petite-fille, comtesse de Bonneval, vendit la baronie de Cazillac, par contrat de mars 1689, à Godefroi Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. La seigneurie fut comprise dans la cession de la vicomté de Turenne au roi de France, consentie le 8 mai 1738 par Charles Godefroi de la Tour d'Auvergne, aussi duc de Bouillon.

Plusieurs autres Cessac du siècle dernier figurent au catalogue de la Bibliothèque Nationale :

Jean Girard Lacuée, comte de Cessac - noblesse d'Empire dans doute, mais d'où vient ce titre de Cessac ? - auteur de nombreuses études sur des sujets divers,

T. de Cessac, qui étudia les plantes de la Creuse,

Pierre de Cessac, qui écrivit sur des famille du Limousin et de la Creuse,

le comte Paul de Cessac, auteur de nombreuses plaquettes se rapportant presque toutes à la préhistoire et aux monuments anciens ce la Marche.

On peut présumer que cette province est le berceau de cette nouvelle famille "de Cessac".

- (2) d'après André Sors, dans "L'épopée gauloise en Suercy-Uxellodunum, cité martyre", ouvrage paru en 1971.

- (3) signataire de la notice nécrologique de Léon Cessac, insérée dans le bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, année 1891.

On y lit que J.B. Cessac avait obtenu un jugement qui lui accordait le droit de faire précéder son nom de la particule. Ce droit, le fils l'utilisa, mais pas le père,

sauf peut-être dans les dernières années de l'Empire.

En note (18) , nous dirons quelques mots de Léon Cessac dont la vie, mouvementée plus encore que celle de son père, n'excéda pas la cinquantaine.

(4) A Payrac, chef lieu de canton du Lot, à une dizaine de kilomètres au nord-est de Gourdon, on se souvient qu'à l'époque indiquée par Cessac (début 1849), des paysans armés de fourches et de pioches se rendirent en groupe dans ce chef-lieu d'arrondissement et commençaient à démolir la sous-préfecture, lorsque de sages conseils les persuadèrent de renoncer à ce vain projet.

(5) Pierre Marie Piétri (1809-1864) , député de la Corse en 1848, préfet de plusieurs départements avant d'être préfet de police de Paris en 1852, enfin sénateur en 1867.

Joseph Marie Piétri, son frère cadet né en 1820, avocat à Sartène, sous-préfet en 1848, puis, lui aussi, préfet de police de Paris. Dès son installation, en 1866, il enrôle dans les services centraux de la préfecture le fils de J.B. Cessac, Léon. Collaborateur dévoué de l'empereur, sa rigueur dans le maintien de l'ordre nuit à sa popularité. A la proclamation de la république, il passe en Angleterre, revient en France en 1875, et milite comme bonapartiste. Il est sénateur de 1879 à 1885.

(6) Notre propos n'est pas ici d'analyser les mémoires d'histoire gallo-romaine écrits par Cessac, et bien moins encore d'entrer dans la querelle.

(7) Déjà, l'empereur s'était intéressé à Alésia, et une première campagne de fouilles fut conduite à Alise depuis le printemps 1861 jusqu'en août 1862 par Félicien de Saulcy, Alexandre Bertrand et le général Creuly ; une deuxième le fut, à partir de septembre 1862, sous l'autorité du chef d'escadron d'artillerie Stoffel, devenu officier d'ordonnance de l'empereur à la suite de la publication sous sa signature d'une "Etude sur l'emplacement d'Alésia". A la même époque, il avait fouillé avec succès les retranchements romains devant Gergovie. On lui doit aussi, sur l'histoire de Jules César, des livres traitant l'un de la guerre contre Arioviste, et

l'autre de la guerre civile. En 1870, avant la guerre franco-allemande, le colonel baron Stoffel sera attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Berlin.

Quant à de Reffye, il a laissé un nom dans l'histoire des premières mitrailleuses françaises et des matériels d'artillerie. Le système de Reffye, adopté en 1872, comportait pour la première fois en France des bouches à feu se chargeant par la culasse, et des douilles métalliques.

- (8) "Revue des Sociétés savantes", 4^o série, B 1866 (janvier-juin).
- (9) Le même volume de la Revue des Sociétés savantes auquel est emprunté le procès-verbal ci-dessus contient en outre, plus loin, un compte-rendu de la conférence de Cessac, établi par le secrétaire de la section, Chabouillet, après la publication du Tome II de l'Histoire de Jules César ; nous le donnons ci-après tel que, malgré les redites :
- " M. J.B. Cessac, membre de la mission des fouilles du Puy-d'Issolud, a fait en présence de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, qui est venu à ce moment présider la séance, un lucide exposé de la question de l'emplacement d'Uxellodunum, ainsi que le récit des fouilles exécutées à Puy-d'Issolud, tant par lui-même et avec ses propres ressources qu'au moyen de fonds votés par le conseil général du Lot, et enfin avec la coopération d'officiers chargés de mission dans ce département par l'Empereur.
- " La publication du tome II de l'Histoire de Jules César, survenue depuis la séance du 6 avril 1866, donne un intérêt d'actualité particulier à cette question, qui paraît résolue, puisque l'opinion soutenue par M. Cessac, et adoptée par l'Empereur, a été applaudie par l'Assemblée toute entière, et en conséquence proclamée comme définitivement acquise à la science par M. le Ministre. Sans analyser la chaleureuse exposition de M. Cessac qui, sur notre demande, a bien voulu en rédiger le sommaire pour le volume des lectures de la Sorbonne, je renverrai au livre dont j'ai cité le titre tout-à-l'heure ; indépendamment d'un historique de la question résumé en quelques pages avec la magistrale concision qui caractérise l'auguste écrivain, on y verra que c'est bien à M. Cessac qu'on doit le mot de cette énigme topographique qui a produit presque autant d'opinions diverses que celle de l'emplacement d'Alésia. Uxellodunum, l'oppidum assiégé par César dans la campagne de l'an 703 de Rome, était sur le plateau nommé Puy d'Issolu et même d'Issolud, dénominations évidemment dérivées du nom gaulois, et, comme l'a dit l'Empereur, "la découverte la plus intéressante est celle de la galerie souterraine". Or cette découverte est l'une de celles que l'on doit à M. Cessac, qui a également retrouvé la fontaine dont parle Hirtius, et ce sont surtout ces deux traits saillants du récit du continuateur de César, qui ont fait cesser les hésitations de la science. M. Cessac, à l'appui de sa démonstration, a pu montrer à l'assemblée des photographies de la localité, ainsi que divers fragments d'armes, de poteries, mais surtout les états de la galerie souterraine creusée par les Romains. Ces divers objets, qui appartiennent aujourd'hui au musée de Saint-Germain, avaient été mis à la disposition de

" M. Cessac par ordre spécial de l'Empereur,
 " et expressément pour qu'ils fussent portés à la
 " à la connaissance de MM. les délégués des Sociétés
 " savantes.

" Après le témoignage si honorable pour M. Cessac que
 " nous venons de citer, après les félicitations adressées
 " au zélé et patient explorateur du Puy d'Issolud par
 " M. le Ministre de l'Instruction publique, après les
 " marques non équivoques et unanimes de l'adhésion de
 " l'assemblée à ces félicitations, il ne me reste, pour
 " conclure, qu'à rappeler, sinon les termes eux-mêmes
 " dont s'est servi M. V. Duruy, du moins le sens de son
 " allocution. que je retrouve dans ma mémoire :
 " "Vous avez lutté longtemps et avec persévérance,
 " Monsieur, mais, ce qui n'arrive pas toujours aux cher-
 " cheurs les plus infatigables même s'ils sont sur la
 " bonne voie, vous avez trouvé et tout le monde en convient.
 " C'est là un rare bonheur, et je vous en félicite sincè-
 " rement".

Ce compte-rendu donne, à tort ou à raison, l'impression qu'à la suite de ses travaux sur le problème d'Uxellodunum Cessac a joui d'une particulière faveur ministérielle et impériale. Celle-ci aurait-elle eu d'autres motifs ? nous ne le pensons pas.

Nous ne connaissons pas le volume des lectures de la Sorbonne, dont parle le rapporteur. A-t-il été publié indépendamment de la Revue des Sociétés savantes, et contenait-il le texte in-extenso de toutes les communications présentées au congrès ? On ne sait d'ailleurs pas si la conférence de Cessac a été écrite, ou bien est restée verbale, on peut toutefois considérer qu'elle n'ajoutait rien au mémoire g) de 1866/67 pour les lecteurs de celui-ci.

(10) Après avoir rappelé les opinions de quelques géographes sur la question d'Uxellodunum, il poursuit :

" M. Paul Bial, capitaine d'artillerie, qui avait fait
 " son apprentissage aux fouilles d'Alaise, visita le
 " Puy-d'Issolu en 1858 et, dans un mémoire publié par la
 " Société d'émulation du Doubs, frappé de la ressem-
 " blance des travaux du Puy-d'Issolu et de ceux d'Alaise,
 " il affirma l'attribution d'Uxellodunum au Puy- d'
 " Issolu.

" Il fit plus encore : s'appuyant sur les traditions
 " et sur les opinions du passé, confrontant avec les
 " lieux mêmes le texte d'Hirtius il déclara que la
 " fontaine de Loulié était la source détournée par
 " César, et dans les mouvements des terrains il recon-
 " nut les travaux du siège.

" A M. le capitaine Bial revient donc l'honneur de la
 " conception et de la mise en lumière de sa découverte.

" A M. J.B. Cessac l'honneur de la réalisation.

" Au premier l'idée génératrice, au second le bras
 " intelligent qui exécute.

" Il ne faut pas croire cependant que le but, quoi-
 " que indiqué et bien connu, fût si facile à atteindre ;
 " il restait encore des difficultés à surmonter. Si
 " l'opinion du capitaine Bial rencontrait des adhé-
 " rents, elle soulevait de vives objections de la part
 " des prétention locales ou des amours-propres engagés.
 " La Commission de la carte des Gaules, traduisant peut-
 " être un peu librement un passage d'Hirtius, en conclut
 " qu'il fallait chercher dans une presque île l'empla-
 " cement d'Uxellodunum, et se prononça pour Luzech.

" La Commission de la carte des Gaules est une autorité
 " respectable et puissante ; une conviction profonde
 " pouvait seule lutter avec elle. La polémique s'engagea.
 " M. J.B. Cessac ne s'y épargna point. Il soutint dans
 " plusieurs mémoires la cause du Puy-d'Issolu ; mais,
 " ce dont on doit lui tenir compte, c'est qu'il comprit
 " bientôt que le moyen le plus efficace de convaincre
 " ses adversaires était de chercher sa démonstration
 " dans le sol même, et de lui arracher, la pioche à la
 " main, le secret qu'il recélait. Des souscriptions
 " s'ouvrirent, un vote du conseil général du Lot les
 " compléta, et M. Cessac se mit à l'oeuvre résolument.
 " Le récit de cette campagne, car c'en était une vérita-
 " ble, est aussi accidenté qu'émouvant. Les fouilles,
 " habilement dirigées, mirent à découvert le bassin de

" de la source, la galerie souterraine qui servit
 " de canal de dérivation pour détourner les eaux,
 " les vestiges de la terrasse ou de l'agger des
 " Romains, les débris d'armes et d'instruments, les
 " entailles creusées dans le tuf pour les bois qui
 " soutenaient les mantelets, enfin jusqu'aux blocs
 " de rocher lancés du haut des murs contre les tra-
 " vaux des assiégeants.

" L'auteur de "César" ne pouvait rester indifférent
 " à la constatation de l'emplacement d'Uxellodunum,
 " ce dernier rempart de l'indépendance gauloise ; il
 " se fit rendre un compte exact des fouilles. L'Em-
 " pereur témoigna sa satisfaction, et ordonna que les
 " objets trouvés à Uxellodunum fussent déposés au
 " Musée de Saint Germain".

Ce compte-rendu prête le flanc à la critique : il
 laisse supposer que le premier à proposer de placer
 Uxellodunum à Puy-d'Issolu fut Bial, auquel il fait
 peut-être la part un peu trop belle dans le partage
 des mérites avec J.B. Cessac ; celui-ci, certes,
 connaissait les travaux de ses devanciers, notamment
 ceux de B. Bial, mais il fut autre chose qu'un bras
 intelligent, et ne dut pas être fort satisfait du
 président de la section d'archéologie de la réunion
 des sociétés savantes ; le marquis de la Grange.

- (11) Après lui, dans la même séance et sur la même question, le capitaine Bial parla lui aussi pour Puy d'Issolud.
- (12) Sedan et la captivité de Napoléon III.
- (13) Voici le libellé de l'arrêté :

Préfecture de Police
Secrétariat Général

Personnel
N° 922

PARIS, le 21 Septembre 1870

Nous, Préfet de Police,

Attendu l'état de santé de M. Cessac (Jean-Baptiste), commissaire de police de la ville de Paris chargé du quartier du Val de Grâce,

Considérant que M. Cessac compte plus de dix ans de services administratifs,

Vu l'article 8 de l'ordonnance royale du 12 Avril 1831,

Sur la proposition du Secrétaire général ,

Arrêtons,

Art. 1 M. Cessac, susqualifié, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à la date du 22 septembre courant.

Art. 2 Le secrétaire général, le chef du personnel et le chef de division de la comptabilité assureront l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de Police
de Kératy

- (14) Acceuilli courtoisement, Rousseau semble être fort mal à son aise ; en d'autres temps, Cessac l'avait sauvé d'une disgrâce imminente et, plus tard, d'autres causes ayant provoqué la révocation de ce fonctionnaire, il lui avait encore été très efficacement secourable, en sorte que Rousseau fut réintégré. Ce 22 septembre, celui-ci invente une version fantastique pour expliquer sa soudaine fortune ; après un mois, son prédécesseur sait qu'il a menti et cesse de le voir.
- (15) Né à l'Arbresle (Rhône), en 1842, Henri-Antoine, dit Antonin Dubost, républicain sous l'Empire, fut nommé secrétaire général de la préfecture de police de Paris le 4 septembre 1870 ; préfet de l'Orne le 5 janvier 1871, il démissionna quatre mois plus tard. Conseiller d'Etat en 1880, il fut député de l'Isère à la fin de la même année, plusieurs fois réélu, et rapporta de nombreuses lois importantes. Devenu ensuite sénateur, il accéda à la présidence de la Haute Assemblée en 1906/1907.
- A son sujet, Cessac s'exprime en ces termes :
- " On connaît les faits et gestes du citoyen Antonin
 " Dubost, espèce de proconsul au petit pied qui, avec
 " Raoul Rigault, avait été imposé comme secrétaire
 " général de la préfecture de police au préfet par la
 " Commune, déjà une puissance occulte et redoutée".
- (16) Depuis la précédente entrevue, Rousseau avait donc habilement retourné la situation à son profit. Cessac affirme (g) que Dubost avait demandé à Rousseau, avant de le nommer commissaire de police du quartier du Val de Grâce, si, sur un ordre régulier, il était homme à mettre résolument la main sur n'importe membre du gouvernement. Le contexte montre que Cessac ne doutait pas que la réponse à cette question eût été affirmative.
- (17) Rousseau a attribué publiquement à Cessac le complot d'avoir voulu le faire arrêter et livrer aux sbires de la Commune. Le mobile et la portée perfide de la calomnie, à l'heure où Paris est encore frémissant, exaspéré des crimes de l'inférieure association, sont clairs. Cessac est certain qu'il caressait l'espoir de voir quelque janissaire zélé se jeter sur sa trace, l'appréhender au corps et délivrer ainsi son successeur des angoisses, des représailles qu'il redoutait.

- (21) Ce qui vise la période allant de sa révocation, ou mise à la retraite, jusqu'à la fin de la Commune .

- (22) Réponse aux derniers mots de la note au dossier, citée plus haut.

- (23) Le logement de fonction avait donc été laissé au retraité.

Les écrits de Jean Baptiste Cessac

Répertoriés par le catalogue général de la Bibliothèque Nationale
(volume 25 , colonnes 958/9)
rétablis dans l'ordre chronologique, et avec lettres repères ajoutées

- a) " Etudes historiques - Uxellodunum - Aperçus critiques
" touchant l'examen historique et topographique des
" lieux proposés pour représenter Uxellodunum, par
" M.M. le général Creuly et Alfred Jacobs (Revue des
" Sociétés savantes des départements, livraison de
" février 1860, T. III, 2° série)."
Paris, E. Dentu, libraire éditeur, au Palais Royal,
galerie d'Orléans, 1862 (79 pages) [L⁵ 212]
- b) " Etudes historiques - Commentaires de César -
" Uxellodunum - Notices complémentaires (voir les aper-
" çus critiques touchant l'examen historique et topogra-
" phique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum)".
Paris, E. Dentu, libraire éditeur, au Palais Royal
1862 (31 pages) [L⁵ 213]
- c) " Etudes historiques - Commentaires de César - Un der-
" nier mot sur Uxellodunum"
1863 (46 pages) [L⁵ 214]
- " Etudes historiques - Commentaires de César - Uxellodunum -
" Observations touchant les fouilles exécutées à Luzech"
1863 [L⁵ 217]
- Même titre: in 8° 1864 (16 pages) [L⁵ 217 A]
- e) " Etudes historiques - Commentaires de César -
" Uxellodunum retrouvé - Fouilles exécutées à Luzech,
" à Capdenac et à Puy d'Issolud. Rapide exposé des
" résultats obtenus"
Paris, E. Dentu, 10 septembre 1865, in 8°,
(15 pages) [L⁵ 224]
- f) " Mémoire sur les dernières fouilles d'Uxellodunum"
Paris, imprimerie impériale, in 8°, (17 pages)
en date du 10 mai 1866, publié en 1867 [L⁶ 72]

- g) " Mémoire à M. le ministre de l'intérieur
par J.B. Cessac, ancien commissaire de police de la
ville de Paris, 101, rue des Feuillantines, sur sa
révocation " 16 pages autographiées, imprimerie
Lefevre, du 17 juillet 1871

[L²⁷n 26714]

- h) " Dénonciation calomnieuse contre un fonctionnaire
" et un ancien fonctionnaire"

- " Mémoires de défense adressés
- " à M. le Président de la République
- " à M. le Ministre de l'Intérieur
- " à M. le Préfet de Police
- " à M.M. les membres de la commission chargée
de vérifier les causes des rénovations de
fonctionnaires qui suivirent les évène-
ments de septembre 1870.

Paris, imprimerie Lefevre, 28 Janvier 1872
(22 pages imprimées)
(l'appendice annoncé manque)

signé J.B. Cessac, ancien commissaire de police du
quartier du Val de Grâce (V^o arrt.)

[L²⁷n 26320]

Cette liste ne contient pas, on le voit, la conférence
prononcée le 6 avril 1866 par J.B. Cessac au congrès des
Sociétés savantes, à Paris. Nous n'en connaissons que des
résumés, dont les références sont les suivantes :

Revue des Sociétés Savantes, 4^o série, B, 1866
Janvier-juin

[8^o L¹⁸c 75]

Il a écrit d'autre part divers articles dans des journaux,
nous n'en connaissons que les références données par la
bibliographie du Lot de J. Calmon :

N^o 5298 Le Courrier du Lot, et le Journal du Lot
23-27 septembre 1865

"Variétés - Uxellodunum retrouvé" par Cessac (J.B.)